

# Réclamations Force Ouvrière du 23 janvier 2018

---

Direction : Isabelle Bourrette et Bertrand Pitras

Présents : Joëlle Roche, Jean-olivier Scicluna (FO), et Jean Victoor (UNSA)

Excusés : Stéphane Campeau, François-Xavier Jamin, Dorothee Lions, Edith Marot, Eric Moro, Sylvie Quéré, Josian Ribes, Laurent Savio, Thierry Taiï, Damien Urvoix

## **Réclamation FO n°1 : règle de pose des jours de CP et de RTT**

Lors de la réunion du 23 novembre 2017, les DP FO ont réclamé pour plus de lisibilité et d'efficacité pour chaque salarié de synthétiser l'usage et la pose des congés payés et des RTT. La Direction avait alors répondu qu'une fiche synthétique serait disponible sur Mut@mut début 2018.

Les DP FO réclament à la Direction de connaître l'état d'avancement de la rédaction de cette fiche et sa date de mise à disposition.

### **Réponse de la direction :**

Des fiches pratiques RH vont être rédigées sur tous les thèmes RH et diffusées avant fin janvier. La première fiche (CP et RTT) a été présentée au CE de janvier.

## **Réclamation FO n°2 : article 8, liste non nominative 2017**

Les DP FO réclament à la direction de transmettre aux organisations syndicales représentatives la liste non nominative prévue par l'article 8 de la Convention d'Entreprise pour l'année 2017.

### **Réponse de la direction :**

La direction a adressé la liste demandée aux syndicats (cf. [www.foamdm.fr](http://www.foamdm.fr)).

## **Réclamation FO n°3 : article 8, entretiens à l'initiative de la direction**

En application des dispositions de l'article 8 de la Convention d'Entreprise, la direction doit prendre l'initiative d'examiner la situation des salariés qui n'ont pas obtenu au moins 5 points d'augmentation de salaire depuis 3 ans pour les employés et 4 ans pour les cadres.

Les DP FO réclament à la Direction de connaître le nombre de salariés dont la situation a été examinée durant l'année 2017. Les DP FO souhaitent également connaître la suite qui a été apportée à ces problématiques de « gel de salaire ».

### **Réponse de la direction :**

En 2017, sur les 177 salariés éligibles à l'article 8, 49 ont bénéficiés d'une augmentation individuelle en cours d'année.

## **Réclamation FO n°4 : appel à la solidarité, deux poids deux mesures**

La semaine dernière les managers du réseau ont reçu un e-mail dont l'objet était « APPEL A SOLIDARITE » et qui disait :

« Lors des vœux prononcés la semaine dernière, la Direction Générale invitait l'ensemble des salariés le 12 janvier à une présentation de l'état d'avancement des projets OXYGENE et FEDER et plus précisément sur l'expérience client que nous construisons tous ensemble.

*Pour permettre aux équipes du plateau commercial de participer à cette information, nous vous demandons de bien vouloir mobiliser vos équipes sur le créneau 14h30-16h30 ce vendredi 12 janvier [...]»*

A Mezz'O, il y'a de nombreuses occasions pour les salariés du siège de s'absenter de leur poste de travail pour participer aux différentes animations organisées (rencontre du Paddock, visite du Youtuber Wallane, vœux du PDG, journée du GMT...). L'absence des salariés des services opérationnels qui se rendent à ces animations, est compensée par un surcroît d'activité téléphonique dans le réseau.

Les DP FO réclament à la direction d'attribuer une demi-journée d'absence par semestre aux salariés du réseau commercial qui n'ont pas l'opportunité de participer à ces conférences.

Les DP FO réclament également à la direction de filmer les présentations et les échanges, puis d'en assurer la diffusion à l'attention de l'ensemble du personnel, ce qui permettra d'associer les salariés du siège absents ou indisponibles, ainsi que tous les commerciaux du réseau.

**Réponse de la direction :**

Pour la direction, les rencontres du Paddock et autres évènements ne sont pas du loisir, ni du repos. Octroyer des journées de repos aux collègues du réseau ne serait pas juste ! Les évènements sont déjà filmés et diffusés sur mut@mut et Youtube.

**Réclamation FO n°5 : entretiens d'appointement 2018**

Lors de la réunion du 20 avril 2017, Les DP FO avaient posé la réclamation suivante :

« Au mois de mars, les salariés ont été reçus par leur responsable pour un entretien d'appointement au cours duquel ils ont su s'ils bénéficiaient d'une augmentation, d'une prime ou aucun des deux...et les raisons. Or avant cet unique entretien, à aucun moment les salariés n'ont pu évoquer leur rémunération avec leur responsable.

Les DP FO réclament à la direction d'expliquer les raisons du changement de procédure concernant les entretiens d'appointement et la disparition de l'une des deux entrevues destinée à recueillir les besoins et les demandes. »

Et la direction avait répondu :

« La direction précise, en retour que la recommandation faite à l'ensemble du management en matière d'information à donner aux salariés, repose sur une confirmation, à postériori, et non avant l'exercice de politique salariale. Ce faisant, rien n'empêche le salarié de solliciter préalablement un entretien auprès de sa hiérarchie. Chaque manager confirme, par la suite, à ses collaborateurs, les raisons pour lesquelles l'intéressé bénéficie ou non d'une augmentation et/ou d'une prime. Le salarié, par la suite, est en droit de demander un entretien au titre de l'article 8. »

Avant que ne débute la campagne 2018 des entretiens d'appointement, les DP FO réclament à la direction d'accéder aux demandes d'entretien que formuleront les salariés à leur manager préalablement. Ce dernier sera alors questionné sur le nombre de points ou le niveau de la prime qu'il réclamera à la direction.

**Réponse de la direction :**

Tout salarié peut solliciter un entretien à son N+1 afin de réclamer une augmentation. La direction demande aux managers de ne pas s'engager sur un nombre de points ou un niveau de prime tant que ce n'est pas validé.

### **Réclamation FO n°6 : conditions de travail à Mezz'O**

L'aménagement du siège dans un nouveau bâtiment devrait améliorer sensiblement les conditions de travail, ce qui est parfois le cas. Néanmoins certaines équipes voient leur plateau plus concentré que la moyenne et lorsqu'il s'agit d'unités opérationnelles fortement sollicitées au téléphone, le confort acoustique est objectivement dégradé. Près de deux ans après le déménagement, les réorganisations d'espace sont rares et les espaces libres au contraire, très nombreux.

Les DP FO réclament à la direction d'étudier une évolution du microzoning et d'appliquer les préconisations formulées par le CHSCT en 2015 (*15 m2 par personne lorsque l'activité principale est fondée sur des communications verbales*).

#### **Réponse de la direction :**

Pour la direction la qualité acoustique de Mezzo est bonne. Les tests d'aménagements acoustiques réalisés au service Recouvrement ne sont pas très concluants. La direction étudie d'autres solutions (cloisonnettes plus hautes...) et envisage certains espaces libres pour les équipes fortement sollicitées au téléphone.

### **Réclamation FO n°7 : météo du projet Oxygène**

Le projet Oxygène a démarré il y a près de 3 ans et arrive dans sa dernière ligne droite. Les équipes de la DSIAM sont fortement sollicitées compte-tenu des attendus de ce projet d'ampleur inhabituelle. Plusieurs salariés ont quitté l'entreprise et n'ont pas été remplacés par des embauches. La pression se fait plus forte notamment sur les managers. Le plan de formation se met en place et les équipes de production voient la limitation des poses de journées d'absence étendue jusqu'à fin avril.

Les DP FO constatent une fatigue et une fragilité accrue. Ils réclament à la direction la plus grande vigilance quant à l'apparition de risques psycho-sociaux.

#### **Réponse de la direction :**

La direction est consciente de la forte sollicitation des équipes. La DRH est en soutien des salariés et du management de la DSIAM. Concernant les effectifs, la DSIAM prend en compte les besoins actuels et futurs. Les derniers départs ont été remplacés par des prestataires.

### **Réclamation FO n°8 : rédaction des fiches métier**

A la lecture du projet de leur fiche métier, de nombreux salariés ont constaté que le document ne correspond pas aux activités quotidiennes réalisées. Les différences étant nombreuses et significatives, ces derniers redoutent que les responsables hiérarchiques-rédacteurs des fiches n'aient profité de cet exercice pour revoir l'organisation des entités.

Les DP FO réclament à la direction de confirmer les engagements pris et diffusés, en rappelant que l'exercice de rédaction des fiches métier doit être rigoureusement conforme à « l'existant ».

#### **Réponse de la direction :**

La direction rappelle que les anciennes fiches détaillaient les activités exercées alors que les nouvelles décrivent les responsabilités et les missions. Ceci a été expliqué lors des réunions. La direction reconnaît que d'autres réunions sont nécessaires pour compléter l'information et favoriser l'échange.